

**RENTRÉE SCOLAIRE  
2022 / 2023**

**DATES ET HORAIRES DE RENTRÉE**

Cycle préparatoire		Cycle d'ingénieur			Masters		
IG1	IG2	IG3	IG4	IG5	MF1	MF2	MOSAE
<b>2 Sept à 10h</b>	<b>2 Sept à 9h</b>	<b>7 sept à 9h</b>	<b>8 sept à 9h</b>	<b>5 sept à 9h</b>	<b>5 sept à 10h</b>	<b>5 sept à 11h30</b>	<b>12 sept à 11h30</b>

Plus d'informations sur le site de l'ESGT : Accueil\ Vie étudiante\ guide de rentrée 2022-2023  
<https://www.esgt.cnam.fr/vie-etudiante/guide-de-rentree-2022-2023/>

**FRAIS DE SCOLARITÉ**

Les frais de scolarité relatifs à l'ESGT sont à verser uniquement par virement bancaire (RIB en fin de document). **Indiquer en objet : « inscription à l'ESGT de [Prénom – Nom – Promotion de l'étudiant]**

Votre formation →	IG1, IG2, Mosae Double inscription (1)	IG3, IG4, IG5	MF1, MF2
à régler à :	l'ESGT		
Étudiants ressortissants de l'Union européenne :  <div style="text-align: right;">NON BOURSIERS</div> <div style="text-align: right;">BOURSIERS (2)</div>	631 €	801 €	443 €
	200 €	200 €	200 €
Étudiants non ressortissants de l'Union européenne : - Cas général - Anciens élèves de l'INP-HB :	<b>631€</b>	<b>1885€ (3)</b>	<b>1885€</b>
	-	<b>801€</b>	-

(1) : Les étudiants inscrits en cursus IG1, IG2 et Master MOSAE devront s'inscrire aussi à l'Université. **A la rentrée, ils devront fournir les pièces nécessaires et verser 170€ à l'Université du Mans** (chèque à l'ordre de « l'agence comptable de l'université du Mans » - indiquer : Nom + prénom + formation au dos du chèque)

(2) : Les élèves boursiers sont exonérés des droits d'inscription mais pas des droits complémentaires (200€). L'avis d'attribution de bourse est téléchargeable sur le site du CROUS avec les identifiants personnels : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

(3) : Concerne les étudiants entrés dans l'enseignement supérieur français à partir de l'année 2019/20. Pour les étudiants entrés dans l'enseignement supérieur français avant la rentrée 2019 ou domiciliés fiscalement en France depuis au moins 2 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les frais sont de 801€

## PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Les pièces sont à déposer **avant la rentrée** sur la plateforme <http://geomatique.esgt.cnam.fr/inscriptions/>

### Pour tous :

- Le justificatif du virement bancaire des frais de scolarité
- L'avis d'attribution de bourse le cas échéant
- L'attestation de la contribution « Vie étudiante et campus », à télécharger sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr>
- Une attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire valide pour l'année universitaire 2022/2023 entière (minimum jusqu'au 31 août 2023). Il doit y être mentionné impérativement : « année scolaire 2022/2023 » et « activités scolaires et extra-scolaires » ou « stages couverts »

### Pour les nouveaux étudiants (IG1, IG3 et MF1) :

- La photocopie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité

## PIÈCES COMPLEMENTAIRES POUR LES NOUVEAUX ETUDIANTS

- 1 Photo d'identité récente
- Suivant votre formation :
  - pour les IG3 issus du concours BTS : la copie de l'attestation de réussite au BTS
  - pour les 1ères années de Master : l'attestation de réussite en L3
  - pour les IG1 : l'attestation de réussite au baccalauréat ou le relevé de notes
- Pour les étudiants étrangers :
  - La photocopie du titre de séjour
  - La photocopie de l'extrait d'acte de naissance

### Important :

**Il ne sera pas délivré de certificat de scolarité ni de carte d'étudiant en cas de dossier incomplet**

## DATES DES VACANCES SCOLAIRES

*1 boulevard Pythagore Campus Universitaire 72000 LE MANS tél : 02 43 43 31 00*

VACANCES DE TOUSSAINT	Semaine 44	du 31/10/22 au 06/11/22 inclus
VACANCES DE NOËL	Semaines 51 et 52	du 19/12/22 au 02/01/23 inclus
VACANCES D'HIVER	Semaine 8	du 20/02/23 au 26/02/23 inclus
VACANCES DE PRINTEMPS	/	<i>Non défini</i>
PONT DE L'ASCENSION	Semaine 20	du 18/05/23 au 21/05/23 inclus

## MESSAGE DE L'ASSOCIATION DES ÉLÈVES

Prévoir la cotisation à l'association des élèves de l'ESGT (appelée également BDE - Bureau des Élèves) et de l'association SRTopo, d'un montant de 20 euros, à régler directement auprès du BDE à votre arrivée, en espèces ou par chèque à l'ordre de BDE-SUPGÉTO.

## CONTACTS AU SERVICE DE LA SCOLARITÉ

IG1, IG2 et IG5 : Hélène MASSOT : 02 43 43 31 20 – [helene.massot@lecnam.net](mailto:helene.massot@lecnam.net)  
 IG3 et IG4 : Danielle CHAUSSUMIER : 02 43 43 31 13 – [danielle.chaussumier@lecnam.net](mailto:danielle.chaussumier@lecnam.net)  
 MF1 et MF2 : Patricia BUSSON : 02 43 43 31 16 – [patricia.busson@lecnam.net](mailto:patricia.busson@lecnam.net)  
 Master MOSAE : Laurent CHRETIEN : 02 43 43 31 00 – [laurent.chretien@lecnam.net](mailto:laurent.chretien@lecnam.net)

***L'ESGT est fermée du 25 juillet au 21 août 2019***

## RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TRESOR PUBLIC				RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ			
Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre comptes (virements, paiements des quittances, etc...)							
Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Code banque	Code guichet	N° compte	Clé	Domiciliation			
10071	75000	00001004182	47	TPPARIS			
IBAN (International Bank Account Number)							
FR76	1007	1750	0000	0010	0418	247	BIC (Bank Identifier Code)
							TRPUFRP1
Titulaire du compte : <b>REGIE D'AVANCES ET RECETTES          DES EPN          292 RUE SAINT MARTIN          75141 PARIS CEDEX03</b>							

MAJ : 29/6/22 – *scolarité\administratif\documents de rentrée*